

"LE SPECTATEUR"
JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Publié par la Société de Publications Conservatrices de Montréal

ABONNEMENT
Hull et Ottawa : Un an \$ 8 00
Hull et Ottawa : Six mois 4 00
Montréal et Québec : Un an 8 00
Montréal et Québec : Six mois 4 00

ANNONCES Mesure Non-sens
Première insertion 10 cts la ligne
Insertions subséquentes 5 cts la ligne
Une fois par semaine 3 cts la ligne

NAP. PAGE.
Administrateur:
Bureaux et atelier No 134 rue Principale Hull, C. B.

MARDI 2 JUILLET 1895

Lettre de M. Joseph Martin

Sur les écoles du Manitoba

M. Joseph Martin, député aux communes, l'auteur de la loi scolaire de Manitoba, écrit la lettre suivante au *Citizen* :

"M. le rédacteur.—Je remarque dans votre numéro d'aujourd'hui une entrevue avec l'honorable M. Ouimet, et dont voici un extrait: « Ce qu'il est inutile de discuter ceci à présent, car les catholiques de Manitoba n'ont pas demandé aucune législation leur accordant une part des fonds du gouvernement ou des autorités locales pour l'éducation, si leurs écoles confessionnelles ne sont pas sur un pied d'égalité avec les écoles publiques de la province; tout ce qu'ils ont demandé, c'est d'avoir la permission d'enseigner dans leurs écoles tels préceptes religieux qui soient en conformité avec leur religion. Si l'on avait prévu à cela indirectement, l'on n'aurait peut-être jamais entendu parler de la question des écoles du Manitoba. »

"Il a toujours existé un malheureux malentendu entre l'église romaine et la population du Manitoba, si ce que vient de dire l'honorable ministre est la position véritable de l'Eglise.

"Je suppose toutefois que le colonel Ouimet est en mesure d'affirmer les désirs des catholiques dans cette affaire. S'il en est ainsi alors, je dis qu'il n'y a pas besoin de loi réformatrice pour établir tel état de choses. Je crois que la population de Manitoba donnera aux catholiques tout ce qu'ils demandent.

"Tout le monde désire une solution qui ne nécessitera pas l'intervention du parlement fédéral et si le ministre exprime justement les demandes de la minorité, je suis bien loin de connaître l'opinion des manitobains s'ils ne donnent pas d'eux-mêmes tout ce que l'on demande.

"Quand j'ai présenté la loi scolaire de 1890, j'ai fait remarquer que, en tant qu'elle permettait des exercices religieux, elle était défectueuse, je suis un de ceux qui nient à l'Etat le droit d'intervenir en aucune façon dans les affaires religieuses.

"J'ai dit alors et je crois encore que la clause de l'acte de 1890 qui touche à la religion est très injuste envers les catholiques.

"Si l'Etat doit reconnaître la religion dans l'école, et seulement telle religion qui ne soit acceptable qu'aux protestants, et en effet qu'à une majorité des protestants, c'est à mon sens, une odieuse tyrannie.

"Le désir de ceux qui pensent comme moi est d'éliminer des lois scolaires toute question d'une nature religieuse et de rendre les écoles purement séculières.

"C'est ce que l'on a fait à Manitoba et la majorité du peuple de cette province ne paraît pas en possession de cette manière de voir. De cette façon, on admettra facilement que la nature des exercices religieux ou de l'enseignement religieux (je suis incapable de faire une distinction exacte entre les deux) devrait être telle que la conscience de ceux qui payent pour supporter les écoles, soit satisfaite.

"J'ai suffisamment confiance dans la libéralité des manitobains pour déclarer en leur nom que si l'on peut arriver à une entente d'après les grandes lignes dressées par le colonel Ouimet, ils feront leur part.

"Ce sur quoi Manitoba a insisté, c'est que les catholiques n'aient point un système d'écoles séparées comme il en existait avant 1890, et qui étaient exemptes des lois quant à l'efficacité générale.

"Si les catholiques romains veulent accepter les écoles telles qu'elles existent aujourd'hui et tel qu'elles pour-

ront l'être plus tard par certaines modifications, avec l'enseignement religieux tel qu'ils le désirent, alors il ne devrait pas y avoir, et il n'y aura pas de difficulté, j'en suis sûr, à arriver à un règlement de toute question sans aucune législation de la part du gouvernement.

"Votre dévoué
(Signé) JOSEPH MARTIN.
Ottawa, 25 juin, 1895.

Nombre de conservateurs n'ajoutent que peu de foi dans les assertions que M. Martin a émises dans sa lettre sur la question des écoles au Manitoba. Ils n'hésitent pas à dire qu'il veut tout simplement rendre la situation plus difficile à résoudre que jamais au gouvernement.

L'honorable M. Ouimet est de cet avis et au cours d'une entrevue, ce soir, il a affirmé qu'il ne voyait pas d'un bon œil l'offre de M. Martin.

Le député de Winnipeg n'est nullement autorisé de parler au nom du gouvernement du Manitoba, sa proposition d'un compromis est tout à fait en désaccord avec la récente décision de la législature du Manitoba qui ne voulait accorder aucune concession aux catholiques. Il a ajouté: que ce n'était qu'une manœuvre malhabile de la part de l'opposition pour retarder les effets de l'ordre réformatrice.

M. Larivière, qui a toujours été le champion des droits des catholiques, s'est exprimé de la façon suivante au sujet de la lettre de M. Martin: "Avec le système actuel il nous est interdit d'établir des écoles séparées dans les enclaves ou nous sommes en minorité. Nous ne nous sommes jamais opposés à l'inspection parce qu'elle existait déjà sous l'ancienne loi; quant à l'examen des instituteurs nous voulons seulement la réinstallation des écoles normales catholiques qui existaient sous l'ancienne loi, de sorte que nos instituteurs soient formés selon nos convictions religieuses au point de vue de l'enseignement religieux à donner.

Je suis de l'avis de M. Martin lorsqu'il dit que tous indistinctement désirent une solution de la question sans être contraints par le parlement fédéral.

L'opinion en Angleterre sur la question des écoles

Un câblegramme reçu hier soir de Londres mande ce qui suit:

"L'article principal du *Morning Post* d'aujourd'hui est consacré à la question des écoles de Manitoba, et dit que maintenant que cette province a fait connaître sa décision, il n'y a plus d'obstacle à ce que le Parlement en soit saisi. On peut conclure que le gouvernement convoquera l'électorat sur cette question s'il ne réussit pas à faire adopter la législation conseillée par le gouverneur-général en conseil. En présence du jugement du conseil Privé impérial et de l'ordre du gouverneur-général en conseil, le journal, semble regarder comme impossible l'ajournement de la question, car, dit-il si Bowell eût nourri le dessein de rester inactif après que Manitoba eut fait connaître son refus, il n'aurait jamais convoqué le parlement pour une autre session. Il serait allé devant le peuple et aurait fait les élections générales avant que la législature provinciale eût pu être saisie de la question. Il a refusé de suivre cette ligne de conduite; et on peut par conséquent présumer qu'il était préparé pour l'éventualité d'un refus total ou partiel de la part de Manitoba et qu'il devra à une date rapprochée mettre devant le Parlement Canada une mesure réformatrice.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir toute l'importance d'une opinion comme celle-là, exprimée par l'un des journaux les plus en vue de Londres. Elle est d'ailleurs, tout à fait conforme à la politique qu'a suivie jusqu'ici sir MacKenzie Bowell et qu'il se propose de suivre jusqu'au bout malgré les violences et la lâcheté des uns et les indiscrétions si regrettables des autres.

Sans vouloir amoindrir les difficultés énormes qui entravent l'action ministérielle, nous devons dire cependant que les amis de la justice et de la loi sont pleins de confiance dans le résultat final.

UN NOUVEAU DEMENTI

Nous lisons dans le *Manitoba* du 19:

A propos de la suggestion de nommer une commission pour étudier notre ancien et le comparer au nouveau système scolaire, affirme le correspondant de *l'Electeur*:

"Je suis en position de vous dire que Mgr Langevin a positivement refusé de ratifier ce nouveau moyen dilatoire avant de partir pour Saint-Boniface."

Or, nous, nous sommes en position de dire que Mgr Langevin n'a jamais été consulté sur l'opportunité de nommer une commission quelconque, que Sa Grandeur n'en a jamais entendu parler et n'a jamais même su qu'il en fut question avant d'avoir pris connaissance de la réponse du gouvernement Greenway.

Cela ne va pas à dire que notre archevêque, ni qui que ce soit parmi nous approuverait la nomination d'une telle commission.

La Situation à Ottawa

Nous prions nos lecteurs de se tenir en garde contre les nouvelles à sensation que la presse libérale publie au sujet de ce qui se passe à Ottawa.

La situation est peu compliquée, et la ligne de conduite à adopter est tellement bien tracée que nous ne concevons aucune hésitation possible.

Le gouvernement fédéral a transmis au gouvernement du Manitoba un ordre réformatrice.

Dans l'ordre en conseil sur lequel est basé ce *remedial order*, on lit ce qui suit:

Le comité désire déclarer que si Votre Excellence trouvait bon d'approuver la recommandation ci-dessus, il s'en suivrait que le *refus* par la législature du Manitoba d'adopter la mesure réparatrice que Votre Excellence en conseil aurait jugé nécessaire, autoriserait le parlement à édicter une loi dans ce but.

A ce propos, le conseil représentant la province a avancé que si le parlement intervenait par une loi dans ces circonstances, cette loi serait absolue et irrévocable en ce qui concernerait le parlement et la législature provinciale.

Le comité, sans partager nécessairement cette manière de voir, fait observer que l'article 22 de l'Acte du Manitoba est susceptible de cette interprétation. Il émet donc la vie que la législature provinciale soit priée de considérer s'il lui serait permis de prendre sur la décision de Votre Excellence en conseil, une résolution qui, en refusant de redresser un grief dont la plus haute cour de l'empire a reconnu l'existence, obligerait le parlement à accorder une réparation dont, par la constitution, la législature provinciale doit être proprement l'initiatrice et l'auteur; et de se déposséder ainsi perpétuellement dans une grande mesure, de son autorité en laissant établir dans la province un système d'instruction publique qui, quelques fussent les changements dans la situation future et les vœux de la population, ne pourrait être modifié ni révoqué par aucun corps législatif en Canada.

Dans ces lignes le programme que se proposait de suivre le gouvernement était clairement annoncé.

Le refus par Manitoba de faire droit aux griefs de la minorité obligera le parlement fédéral à accorder une réparation. Voilà ce que le gouvernement d'Ottawa a proclamé.

Eh bien, le gouvernement et la législature du Manitoba ont refusé de se rendre aux représentations du cabinet fédéral, ont refusé de redresser les griefs.

Donc, le parlement fédéral est obligé d'accorder lui-même la réparation.

Il n'y a pas à sortir de là.

Le gouvernement doit exécuter le programme contenu dans son ordre-en-council, et le parlement, s'il est animé d'un véritable esprit de justice, doit appuyer le gouvernement.

Et cela doit se faire dès à présent, car il y a cinq ans que cette question fatigue l'opinion publique, et que la constitution est violée.

La parole est au gouvernement et au parlement.

Hôtel Jacques-Cartier

Situé dans l'endroit le plus central. Hôtel dans la ville pour les hommes d'affaires. Hôtel de première classe sous tous les rapports. Thomas E. Shallow, propriétaire, 25 Place Jacques Cartier, Montréal.

(Suite de la 1ère page)

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 30 JUIN 1891.

RECETTES.	
Balance en mains 31 Dec. 1890.....	\$ 28 27
Recettes de toutes sources.....	687 90
Retiré de chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	20 00
	\$736 17
DÉPENSES.	
Payé aux malades.....	\$201 00
Payé à la veuve Felix Gagnon.....	219 00
" J. Denis de la Ronde.....	229 00
Payé pour administration.....	72 22
	\$721 22
Balance.....	\$ 14 95

VALEUR DE LA SOCIÉTÉ.

En dépôt chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	\$1435 70
Intérêt accru sur dépôt.....	95 30
Insignes, livrets et livres de règlements.....	122 00
Mobilier.....	50 00
Drapeaux et bannières.....	210 00
Dû par les membres.....	283 85
	\$2196 85
Total.....	\$2211 80

Membres actifs 229.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 31 DEC. 1891.

RECETTES.	
Balance en mains le 30 Juin 1891.....	\$ 14 95
Recettes de toutes sources.....	507 25
	\$522 20
DÉPENSES.	
Payé aux malades.....	\$183 00
" pour administration.....	\$1 44
Déposé chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	\$250 00
	\$ 514 44
Balance.....	\$ 7 76

VALEUR DE LA SOCIÉTÉ.

En dépôt chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	\$1781 00
Insignes, livrets et livres de règlements.....	106 00
Mobilier.....	50 00
Drapeaux et bannières.....	210 00
Dû par les membres.....	370 65
	\$2517 65
Total.....	\$2525 41

Membres actifs 221.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 30 JUIN 1892.

RECETTES.	
Balance en mains le 31 Dec. 1891.....	\$ 7 76
Recettes de toutes sources.....	573 85
Retiré de chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	421 00
	\$1002 61
DÉPENSES.	
Payé aux malades.....	\$234 00
" veuf Frs. Veulleux.....	22 10
" héritiers Paul Bélanger.....	221 00
Payé à la veuve J.-Bte Marleau.....	221 00
" pour administration.....	66 25
Déposé chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	225 00
	989 35
Balance.....	\$ 13 26

VALEUR DE LA SOCIÉTÉ.

En dépôt chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	\$1585 00
Intérêt accru sur dépôt.....	46 18
Insignes, livrets et livres de règlements.....	102 30
Mobilier.....	50 00
Drapeaux et bannières.....	210 00
Dû par les membres.....	403 20
	\$2396 68
Total.....	\$2409 94

Membres actifs 214.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 31 DEC. 1892.

RECETTES.	
Balance en mains le 30 Juin 1892.....	\$ 13 26
Recettes de toutes sources.....	480 05
	493 31
DÉPENSES.	
Payé aux malades.....	\$114 00
" au veuf Auguste Fournier.....	21 90
" pour administration.....	92 04
Déposé chez les RR. PP. Oblats.....	250 00
	477 94
Balance.....	\$ 15 37

VALEUR DE LA SOCIÉTÉ.

En dépôt chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	\$1881 18
Insignes, livrets et livres de règlements.....	112 55
Mobilier.....	62 00
Drapeaux et bannières.....	210 00
Dû par les membres.....	248 80
	2514 53
Total.....	\$2559 90

Membres actifs 214.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 30 JUIN, 1893.

RECETTES.	
Balance en mains le 31 Dec. 1892.....	\$ 15 37
Recettes de toutes sources.....	567 35
Retiré de chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	260 00
	\$ 842 72
DÉPENSES.	
Payé aux malades.....	\$258 00
" à la veuve Charles Colson.....	208 00
" " Charles Champagne.....	210 00
" pour administration.....	156 18
	832 18
Balance.....	\$ 10 54

VALEUR DE LA SOCIÉTÉ.

En dépôt chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	\$1621 18
Intérêts accrus sur dépôt.....	51 90
Insignes, livrets et livres de règlements.....	112 55
Drapeaux, bannières et insignes des présidents.....	295 00
Dû par les membres.....	409 05
Mobilier.....	62 00
	\$2552 38
Total.....	\$2562 92

Membres actifs 210.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1893.

RECETTES.	
Balance en mains le 30 Juin 1893.....	\$ 10 54
Recettes de toutes sources.....	603 00
	\$613 54
DÉPENSES.	
Payé aux malades.....	\$126 00
" à la veuve Charles Séguin.....	210 00
" pour administration.....	66 85
Déposé chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	180 00
	582 85
Balance.....	\$ 30 69

VALEUR DE LA SOCIÉTÉ.

En dépôt chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	\$1853 08
Insignes, livrets et livres de règlements.....	136 20
Mobilier.....	62 00
Drapeaux, bannières et insignes des présidents.....	295 00
Dû par les membres.....	273 90
	2620 18
Total.....	\$2650 87

Membres actifs 202.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 30 JUIN 1894.

RECETTES.	
Balance en mains le 31 Dec. 1893.....	\$ 30 69
Recettes de toutes sources.....	505 60
Retiré de chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	25 00
	561 29
DÉPENSES.	
Payé aux malades.....	\$ 225 00
" au veuf J.-Bte Lauzon.....	19 60
" au veuf Hormidas Larocque.....	19 60
" à la veuve Bazile Domperre.....	196 00
" pour administration.....	67 75
	527 95
Balance.....	\$ 33 34

VALEUR DE LA SOCIÉTÉ.

En dépôt chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	\$1828 08
Insignes, livrets et livres de règlements.....	136 20
Mobilier.....	62 00
Drapeaux, bannières et insignes des présidents.....	295 00
Dû par les membres.....	329 80
	2651 08
Total.....	\$2684 42

Membres actifs 220.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1894.

RECETTES.	
Balance en mains le 30 Juin 1894.....	\$ 33 34
Recettes de toutes sources.....	430 75
	\$464 09
DÉPENSES.	
Payé aux malades.....	\$258 00
" pour administration.....	127 63
Déposé chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	50 00
	436 63
Balance.....	\$ 28 46

VALEUR DE LA SOCIÉTÉ.

En dépôt chez les RR. PP. Oblats de Hull.....	\$1878 08
Intérêts accrus sur dépôt.....	57 13
Insignes, livrets et livres de règlements.....	136 20
Mobilier.....	62 00
Drapeaux, bannières et insignes des présidents.....	295 00
Dû par les membres.....	263 00
	2691 41
Total.....	\$2719 87

Membres actifs 225.

PRIX D'ENTREE, CONTRIBUTIONS, Etc.

Le prix d'entrée est comme suit: savoir—
De 16 ans à 25 ans..... \$2 00
De 25 " 35 ans..... 3 00
De 35 " 40 ans..... 4 00
De 40 " 45 ans..... 5 00
De 45 " 50 ans..... 5 00

en payant trois piastres pour chaque année qu'il aura au-dessus de quarante-cinq ans.

Chaque membre paiera une contribution mensuelle de vingt-cinq centimes payable à la première séance de chaque mois et due le jour de son admission, et tout membre qui n'assistera pas à l'assemblée générale de chaque mois sera passible d'une amende de dix centimes.

Au décès d'un membre chaque membre paiera au trésorier la somme de une piastre dans le délai d'un mois à compter de la date de tel décès. Mais la société s'oblige à payer les bénéfices d'un seul décès par mois.

Au décès de l'épouse d'un membre, chaque membre paiera entre les mains du collecteur, la somme de dix centimes dans le délai d'un mois à compter de la date de tel décès, et le montant ainsi perçu sera remis au membre ci-dessus mentionné après qu'il en aura fait l'application.

Chaque membre paiera entre les mains du collecteur la contribution de vingt-cinq centimes, pour la fête patronale de la société chaque année, et tout membre qui n'assistera pas à la fête patronale, sera passible d'une amende de vingt-cinq cents.

Visiteur distingué à St-Hyacinthe

Le 19 et 20 juin 1895, seront des jours d'heureuse mémoire pour les M. et M. du séminaire de St-Hyacinthe qui pour les élèves. Ces deux jours rappelleront la visite d'un illustre visiteur ancien élève de cette grande et belle institution.

Mercredi soir, une foule nombreuse se rendait à la gare du Grand Tronc pour saluer l'arrivée de Lt-Gouverneur M. J. A. Chapleau.

Son Honneur le Maire M. G. C. Desaulles, accompagné des échevins ainsi que de M. le Supérieur du Séminaire et d'un nombreux clergé firent les honneurs de la réception. Une adresse de bienvenue lui fut présentée au nom des citoyens de la ville de St-Hyacinthe. Avec brio M. Chapleau répondit à cette adresse. La foule applaudissait gaiement quand il rappela qu'il avait servi comme pompier volontaire lors d'un incendie qui se déclarait, durant la nuit, lorsqu'il était élève du collège, qu'il allait revoir.

Le Lt-Gouverneur fut ensuite conduit en carrosse, au séminaire, précédé de la fanfare, qui fit entendre les plus beaux morceaux de son répertoire.

Le soir, il y eut au collège une séance des plus intéressantes; d'abord il y eut discussion entre les "Nouveaux bacheliers" sur la manière de savoir quel serait le genre de réception à faire à Son Honneur pour le lendemain.

Le lendemain nous eûmes le plaisir d'entendre sept élèves reproduire quelques morceaux d'éloquence du Lt-Gouverneur depuis la sortie du collège jusqu'à Spencer Wood.

La séance se termina par une comédie intitulée "Le voyage de Boulogne sur mer" puis il y eut illumination dans les vastes jardins du collège et un feu d'artifice qui dura jusqu'à onze heures si bien remplie.

Le 20 au matin, notre Lt-Gouverneur se réveillait comme il y a 36 ans, au son de la cloche du collège. Que de souvenir, ce signal a dû évoquer dans l'âme de cet ancien élève, de cet illustre visiteur.

À dix heures, commençant le concours de déclamation, ils étaient vraiment admirables, ces jeunes orateurs dont les talents promettaient tant pour l'avenir; les applaudissements prolongés ont dû prouver aux dévoués et savants professeurs, ainsi qu'aux heureux parents, combien nous étions fiers d'approuver aux succès des futurs gloires de notre pays.

Suivit ensuite la distribution des prix gracieusement distribués par son Honneur le Lt-Gouverneur, Mgr Deceles, L'Hon DeLaurière, M. Nault, M. le maire Desaulles et autres personnalités importantes.

Une adresse richement enluminée fut ensuite présentée à M. Chapleau, au nom du séminaire.

Le Lt-Gouverneur invité à monter sur l'estrade se rendit avec plaisir à cette invitation, sa réponse fut, comme toujours un chef d'œuvre d'éloquence.

Sa parole vibrante d'émotion disait éloquemment quelles douces reminiscences réveillaient dans son cœur, cette visite à son "Alma mater" la salle croquait sous les applaudissements prolongés et répétés.

Dans l'après midi le Lt-Gouverneur visitait les différentes Communautés de la ville puis à 5.30 hrs, Son Honneur quitta St-Hyacinthe emportant avec lui, les vœux et sentiments de reconnaissance de ceux qu'il venait d'honorer de sa visite.

AMICA

NECROLOGIE

A MADemoiselle REGINA BERTHIAUME A MA REGINA AFFLIGÉE

Si jeune et être si éprouvée! Pauvre amie, nous constatons toute deux, par pignone pas que je partage grandement ta peine, nous constatons dis-je, qu'il faut ici-bas payer chaque sourire par d'amers sanglots.

Ah! je comprends comme ton amour filial est meurtri! Comme la souffrance tenaille le cœur, et tes larmes versées pour celui que Dieu est venu te payer!

Ton père Régina ta quitté temporairement; nul doute que l'a placé près de lui et choisi par Dieu pour te protéger ici bas, il est ainsi choisi pour te préparer près de lui, une place que tu ne quitteras plus.

L'amitié peut-elle t'aider à supporter ce malheur? Jose l'espérer Régina et laisse moi, par conséquent mêler mes larmes aux tiennes et t'offrir les paroles de consolations que ma sincère amitié pour toi veut t'offrir.

Courage, chère amie le malheur frappe en aveugle il n'épargne personne et ses victimes sont nombreuses hélas!

Mais ces cours ainsi douloureusement frappés, dans leur amour profond Dieu leur a toujours donné force et courage pour supporter ces adversités.

Courage donc, ma chère Régina et puis ma sincère et profonde amitié faire renaitre le calme et la consolation dans ton cœur si cruellement éprouvée.

ROSE DE LIMA

La St Jean-Baptiste à Chénéville

M. le Rédacteur du SPECTATEUR,

Mercredi, 25 courant, la paroisse de St-Félix de Valois d'Hartwell, a célébré dignement la fête nationale, sous la direction de la société St Jean-Baptiste No 1 du comté d'Ottawa, dont M. Hercule Chéné était président général. La messe fut chantée par le Très Rév. Chanoine Bélanger et le sermon de circonstance fut donné par le Rév. Messire Poulin, frère de M. Rémi Poulin, notre futur candidat à la Chambre des Communes pour le comté Labelle; l'orgue était tenue par Mde Rémi Poulin qui, à l'entrée, nous fit entendre la majestueuse marche de Souza.

Je n'essaierai pas d'analyser le sermon de M. Poulin, car tout ce que je pourrais dire tendrait plutôt à l'affaiblir, je me bornerai à dire qu'il sut, pendant une demie heure, nous tenir cloués à ses lèvres par son éloquence. A l'Agnes Dei Madame Poulin chanta un Ave Maria d'une voix cristalline dont tout le monde a pu admirer la pureté. On remarquait parmi les invités MM. les Rév. J. J. Guay, M. Allard, Châtelain, et parmi les laïques MM. R. Poulin, H. Bourassa, H. Chauvin, H. N. Raby, préfet du comté, C. B. Major, Langevin, de Rockland, etc. La Cour St André Agyllia No 393 de l'ordre des Forestiers Catholiques assistait en corps et placée au chœur.

Après la messe, la procession se déploya pour se rendre au bois sur la propriété, m'a-t-on dit, de M. H. Chéné où une table gigantesque par ses dimensions gémissait sous le poids de rôtis fabuleux, de dinde invraisemblables et de cochons de lait pautagruéliques qui en un clin d'œil disparaurent comme par enchantement.

Après le dîner des discours furent prononcés par MM. Bélanger, Ptre chanoine, Rémi Poulin, H. Bourassa, Rév. Châtelain, H. Chauvin et P. A. Quéznel, qui prononcèrent des discours magnifiques et qui surent charmer leur auditoire; la meilleure preuve c'est que l'auditoire se sépara en regrettant de ne pouvoir en entendre encore d'autres, mais malgré les appels redoublés de M. le président il fallut enfin se séparer, se promettant bien de ne jamais oublier la fête St Jean-Baptiste de Chénéville.

Nous profitons de la circonstance pour remercier les organisateurs de cette belle fête de la manière cordiale avec laquelle les invités de toutes les parties du comté ont été reçus et surtout féliciter les autorités ainsi que tous les citoyens pour le bon ordre qui n'a cessé de régner pendant cette fête.

UN FORESTIER CATHOLIQUE.

LE PRECIEUX SANG

SON MOIS ET SON CULTE

Le Très Précieux Sang du Sauveur occupe dans le culte catholique une place éminente, et avec grande raison.

Sous l'ancienne Foi, au Temple de Jérusalem, le Sang ruisselait en tout temps, sur l'autel des sacrifices; entre autres victimes, on immolait deux agneaux par jour, l'un le matin, l'autre le soir. C'était au si l'agneau pascal, la figure de l'Agneau divin chargé des péchés du monde et les expiant par son Sang.

Depuis l'oblation du Calvaire, on ne fait plus couler sous le glaive sacrificateur le Sang impuissant de victimes terrestres. Mais en tout lieu le Sang Rédempteur est incessamment offert au Très-Haut sur les autels élevés à sa gloire.

Outre cela, nous avons deux fêtes du Précieux Sang, l'une en carême, l'autre le premier dimanche de juillet. Celle-ci est la plus solennelle, et juillet est le mois dédié au Précieux Sang.

Ottawa a l'insigne avantage de posséder un monastère très modeste placé sous ce vocable. Sa petite chapelle attire les cœurs; beaucoup viennent y reposer, y retremper leurs âmes, y prier tout près du divin Maître dans un recueillement profond. Là, le mois chéri se célèbre avec ferveur. Chaque jour, les personnes désireuses de rendre hommage au Sang Adorable sont invitées à y assister, soit à la messe, 6h. 30 p. m., soit au Chemin de la Croix, 3h. p. m., soit au Salut à 7h. 40 p. m. Il y aura de plus les Quarante-Heures, qui dureront depuis la messe de dimanche, 7 Juillet, jusqu'à la messe du mardi suivant. Les Quarante-Heures sont toujours le temps le plus favorable pour obtenir beaucoup de grâces et pour rendre hommage au Sang Précieux—le trésor de nos autels.—Les personnes désirant se procurer des "Manuels du Précieux Sang", Chaplets ou scapulaires du Précieux Sang s'adresseront aux religieuses. Il y aura chaque dimanche—le premier dimanche excepté—après le Salut à 4h. 30 m., une réception du Scapulaire de la Passion.

NOTES DE HULL

—M. Edmond Moquin, depuis longtemps à l'emploi de M. Christie Wright, ouvrira sous peu une écurie de louage sur la rue Principale, près de la rue church.

—Programme magnifique au parc Perras cette semaine. Allons y donc en foule.

—L'inspecteur de la Société de prévention de cruauté aux animaux a empêché la vache de monter dans le ballon, à la Petite Ferme, hier.

—Le pique-nique du club de Base-Ball a obtenu un beau succès hier. Nous y reviendrons.

MARIAGE

Ce matin, à Ottawa, à l'église St François d'Assises, M. Ovide Duquet employé chez M. F. X. Martin, a conduit à l'autel Demoiselle Victoria Paré de l'endroit. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rev. Père Moise. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

NAISSANCE

A St Hyacinthe, le 15 juin M. Joseph Richer, Artiste-décorateur est devenu père d'un fils. Parrain et marraine: M. Aimé Richer et Mde A. Gay.

Il y aura un Pèlerinage

A Ste-Anne de Beauport sous la direction des RR. PP. Oblats le 5 août prochain. Le trajet se fera par le chemin de fer Canada Atlantique d'Ottawa à Montréal, et en bateau de Montréal à Ste-Anne. Billets aller et retour \$3.50. Billets d'extension bons jusqu'à 15 août au soir, pour \$4.50 de Québec à Ottawa, et pour \$4.00 de Montréal à Ottawa. Enfants, moitié prix.

N'oubliez pas ce Pèlerinage!

PROVINCE DE QUEBEC Cour Supérieure

Distric d'Ottawa

W. J. CAMPBELL

Créancier-Assignant

vs

C. B. WRIGHT ET AL

Défendeurs faillis

ET

JOHN HYDE

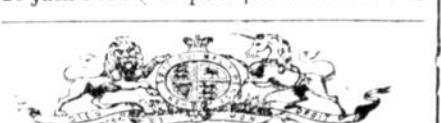
Curateur

ET

Le dit W. J. CAMPBELL, pétitionnaire

La dite cour sur la requête du dit demandeur ordonne qu'une assemblée des créanciers des dits débiteurs soit tenue au Palais de Justice, dans la cité de Hull, dit district, à 10 hrs, a. m., le dixième jour de juillet prochain (1895) pour donner leur avis concernant la nomination d'une personne comme syndic à la place de John Hyde de la dite succession, aussi pour transférer au nouveau syndic nommé les biens meubles et immeubles de la dite succession à la place de John Hyde, et pour considérer toutes autres affaires qui leur seront soumise.

Hull J. T. J. O. GRONDIN 29 juin 1895 Député protonotaire C S



ON RECEVRA à ce bureau jusqu'à jeudi, le 18 juillet, des soumissions cachetées adressées au sousigné avec la subscriptions, "Soumission pour Charbon, Edifices Publics," pour la fourniture du charbon aux Edifices Publics, de l'Etat.

On pourra obtenir une formule de soumission, ainsi que toute information nécessaire en s'adressant à ce Bureau, le et après jeudi, le 27 juin.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimés qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes; aucune autre ne sera prise en considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est mentionné, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, E. F. E. ROY, Secrétaire

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 26 Juin 1895.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.—Une magnifique propriété sur le chemin de la Gatineau à deux milles de Hull, avec verger, jardin potager, situé en face du beau cottage Scott, portant le Villa No 14, comprenant 3 acres de terre, s'ierne, maison, hangar, et écurie. S'adresser au bureau du SPECTATEUR.

La Corporation du Canton de Aumond dans le Comté d'Ottawa et province de Québec

Règlement autorisant la Corporation du Canton de Aumond, dans le comté d'Ottawa, dans la province de Québec, à accorder la somme de deux mille cinq cents piastres courant à toute personne ou compagnie qui entreprendra la construction et qui sera tenue de construire et s'est engagé à bâtir et construire un pont de fer sur la rivière Gatineau d'un certain endroit sur le lot trente-quatre, dans le premier rang du canton de Kensington, dans le comté d'Ottawa, à un certain endroit sur le lot trente-six, dans le premier rang du canton de Maniwaki dit comté et à payer le dit octroi en bons et débiteurs, et imposer une taxe annuelle pour en payer l'intérêt et pourvoir un certain fonds d'amortissement pour racheter tel bons et débiteurs.

RÈGLEMENT No. 9

A une assemblée ou session spéciale et régulière du Conseil Municipal du canton de Aumond dans le comté d'Ottawa, tenue au temps et lieu ordinaires le vingt-quatrième jour de juin 1895, le règlement suivant a été dûment passé.

Attendu que dans l'opinion du Conseil Municipal du dit canton de Aumond, les habitants du dit canton sont suffisamment intéressés dans la construction du dit pont que

est sur le point de construire sur la rivière Gatineau, pour dans la manière et après avoir observé toutes les formalités prévues en pareil cas, à laquelle assemblée, les membres suivants étaient présents:— M. Thomas White, Maire, et les conseillers Joseph Bertrand, Joseph Grondin, Hyacinthe Brunette, Hilaire Charlebois, Siméon Lalonde et Gédéon Desloges, formant un quorum du dit conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il a été proposé par le conseiller Joseph Bertrand secondé par le conseiller Hyacinthe Brunette et il a été ordonné et arrêté par le dit conseil sujet au consentement et à l'approbation des électeurs du canton de Aumond et du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, lesquels consentement et approbations devront être obtenus de la manière prévue au code municipal de la province de Québec et aux statuts dans ces faits et pourvus et le dit conseil ordonne et arrête ce qui suit:— Premièrement. Sur telle approbation, la dite corporation du canton de Aumond dans le comté d'Ottawa, accorde une somme de Deux mille cinq cent piastres courant en aide à la construction du pont cidessus mentionné, pourvu que le dit pont soit commencé le ou avant le premier jour de Mai 1895 et terminé le ou avant le premier jour de Mai 1898.

Deuxièmement.—Tel octroi sera payé en débiteurs de la dite corporation pour pareil montant, savoir: pour la somme de deux milles cinq cent piastres courant les dits débiteurs seront payables vingt cinq ans de la date de leur passation, et les dites débiteurs porteront intérêt au taux de cinq pour cent par an, le dit intérêt payable semi-annuellement, au premier jour de Janvier et Juillet—chaque année à la Banque Nationale dans la cité d'Ottawa et telles débiteurs seront acceptées par le contracteur au pair, en paiement du dit octroi.

Troisièmement.—Telles débiteurs seront émises par le Maire du dit canton et ensuite remises à Michael White ou, au cas de son refus d'agir ou étant incapable d'agir, à telle personne que le conseil nommera, laquelle devra retenir les dites débiteurs en dépôt jusqu'à completion du dit pont et sur completion devra les remettre à la personne qui aura construit le pont ou à telle personne ou personnes, corporation ou corporations ayant également droit de les recevoir.

Quatrièmement.—Dans le but de payer l'intérêt sur les dites débiteurs et d'établir un certain fond d'amortissement de cent piastres par année sur le montant des dits bons et débiteurs en sus de l'intérêt sur iceux, un taux spécial ou taxe est imposée sur toute propriété immobilière imposable dans le dit canton de Aumond, comme suit: (3/16) neuf seizième de cents

Le dit taux ou taxe sera de la valeur estimée (assessé) de telle propriété immobilière dans la piastres pour l'année financière courante de la livraison des dites débiteurs tel que plus haut pourvus et ensuite chaque année jusqu'à ce que les dites débiteurs avec intérêt sur icelles soient complètement payés; pourvu cependant que si la valeur des dites propriétés immobilières est augmentée en valeur, et si telle augmentation paraît dans le rôle d'évaluation, la dite taxe sera proportionnellement réduite, pourvu que le montant prélevé chaque année soit égal au montant prélevé dans la dite année financière.

Daté à Aumond le vingt quatrième jour de juin 1895.

LA Societe Artistique Canadienne

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les Artistes. (Incorporée par Lettres Patentes, le 25 Décembre 1894.)

Capital Action - - - - \$50,000.00

Président, L. BEAUDRY. Sec. Trés., D. V. MORRIER. Gérant Général, G. GODERRE. Dir. Musical, Ed. HARDY.

2857 PRIX D'UNE VALEUR DE \$5,000.00

Sont distribués chaque mercredi.

1 Prix de - - - - \$1,000.00
1 " " - - - - 400.00
1 " " - - - - 150.00

et 2848 variant de \$50.00 à \$1.00.

Une liste des numéros gagnants sera donnée à tout souscripteur qui en fera la demande. La distribution se fait par un comité de citoyens connus et dignes de confiance. Tous les lots sont des instruments ou des morceaux de musique, L'emballage, l'expédition, le transport se font au frais et risques de l'acquéreur. Nous rachèterons les prix à 5 p. c. d'escompte.

PRIX DU BILLET 10 CTS. TIRAGE, LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE. G. GODERRE, GERANT.

Bureaux, 1866 Rue Ste. Catherine, Montréal, P. C.

En face de l'Opéra Français.

Nos Billets sont expédiés par la Poste sur réception du prix et d'un timbre. Billets en vente chez J. N. Fortin, tabaciste, Jos. E. Gravel et Chs. Lapierre, Agent général, 125 rue Rideau, Ottawa.

PRIX PAYES

Pendant les trois derniers mois par

La SOCIÉTÉ ARTISTIQUE CANADIENNE

C. ROY, 788 Ste-Catherine, Montréal - \$1000.00
CHS. SOULIÈRES, Pointe St-Charles, Montréal - 1000.00
PHILÉAS GALIBOIS, 121 St-Paul, Québec - 1000.00
L. B. FONTAINE, Joliette - 1000.00
E. BOURBON, 247 Shaw, Montréal - 400.00
MICHEL ANGE, Calabre - 400.00
ROBERT SYLVIE, 16 St-Adolphe, Montréal - 150.00
FRS. DIONNE, 124 Frontenac - 150.00
JULIA MONET, 290 St-Dominique - 150.00

Et une foule d'autres prix de CINQUANTE ET VINGT DOLLARS payés à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Drummondville, Victoriaville, Acton Vale, Windsor Mills, etc., etc.

MICHAEL WHITE, Sec. Trés. THOMAS WHITE, Maire MICHAEL WHITE, Secrétaire-Trésorier

ON DEMANDE quatre bonnes couturières pour la confection des habits, pantalons et vestes de pratiques. Les prix les plus élevés seront payés aux couturières de première classe. S'adresser à R. GAMBLE & CIE, 112 à 115, rue Sparks, Ottawa, Ont.

ON DEMANDE immédiatement. Un homme énergique comme vendeur. Pas d'expérience nécessaire. Avantages spéciaux offerts. Ecrivez pour avoir les particularités à BROWN, BROTHERS Co. Toronto. Capital payé \$100,000.

EGARÉE OU VOLÉE.—Disparue du pâturage dans le chemin de la Montagne; une jument baie étoile blonde sur le front; trois pattes blanches; longue queue; a peu près 13½ mains de haut. Toute information tendant à faire connaître où elle est sera reçue avec reconnaissance par S. Benedicts, ou M. Huckell, hôtel Brunswick, Ottawa. Récompense libérale.

Institutrice demandée

ON DEMANDE une institutrice portant un diplôme Élémentaire pour enseigner le français et l'anglais à Wolfe Lake. En faisant application on devra faire connaître le salaire exigé. S'adresser à C. LEBRUN, Sec. Trés. Wolf Lake P. O. Co. Pontiac Que.

Specialement POUR HULL.

Nous offrons au public de Hull des avantages extraordinaires dans les lignes suivantes:

COTONS INDIENNES
COTONS INDIENNES
COTONS INDIENNES
COTONS INDIENNES
COTONS ZEPHIRS
COTONS ZEPHIRS
COTONS ZEPHIRS
COTONS ZEPHIRS

Ces marchandises sont les plus nouvelles et nous les offrons à des prix qui vont étonner nos clients.

Venez examiner ces marchandises quand bien même vous ne voudriez pas acheter.

Caron, Carrière & Cie

98-Rue Principale-98

(COIN DE LA RUE CHURCH)

HULL, Qué.

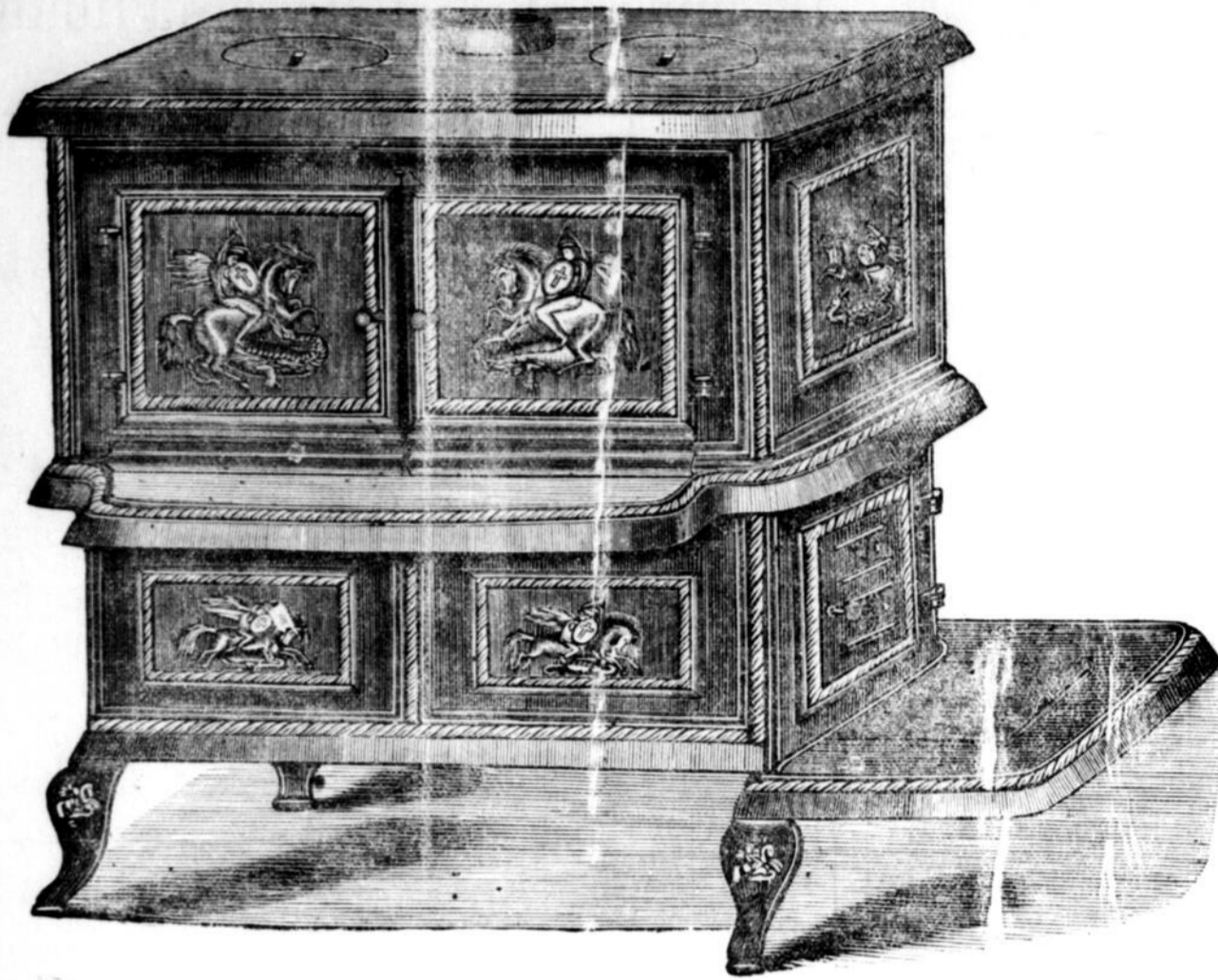
GEO. BAILEY

MANUFACTURIER DE Serrures de toutes sortes, Reparages exécutés à court délai.

34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

CARRIER, LAINE & CO

LEVIS, P. Q.



Poêle double, St. George, 30 et 36 de feu. — Ustensiles de cuisine en fonte de tout genre spécialement les "Chaudières de Camp," "Canards," "Chaudières à sucre," etc.

Manufacturiers d'engins, Bouilloires et Machineries.

CARTES PROFESSIONNELLES.

C. B. MAJOR,
AVOCAT.
Bloc Dorion, Rue Principale.

HENRY AYLEN,
AVOCAT.
N. 22^e Rue Principale, Hull.

J. M. McDOUGALL, C. R.
AVOCAT.
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale, Hull.

GEO. C. WRIGHT,
Avocat, Procureur, etc.
Ci-devant de Rochon, Champagne & Wright.
No 2 Rue Principale, Hull.

A. E. LUSSIER, B. A.
Avocat, Procureur, Notaire, etc.
Bureaux: 509 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau, Ottawa.

H. CHATELAIN,
AVOCAT.
609 Rue Sussex, Ottawa.

P. T. DESJARDINS,
NOTAIRE
Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté
145 Rue Principale, Hull.

N. TEBEAU,
NOTAIRE.
185 Rue Principale, Hull.

D. G. NEIL, M.D.
135 Rue Principale, Hull.

GEORGE COX,
GRAVEUR & LITHOGRAPHE
No. 35 RUE METCALFE, OTTAWA.

F. ALBERT LABELLE,
NOTAIRE
218 Rue Principale, Hull, Qué.

JOS. BOURQUE
ENTREPRENEUR
Édifices Publics, Églises, Couvents,
Collèges, une spécialité.
RUE ALMA, HULL, QUE.

Viau et Lachance
ENTREPRENEURS
HULL, QUE.

F. X. FILTEAU
Le Doyen des Photographes de Hull. La maison
artistique par excellence. Positivement le plus
grand de satisfaire les goûts les plus difficiles dans l'art
photographique. Ouvrage garanti et à la prix.
No 118 RUE PRINCIPALE;

FORTIN et GRAVELLE
MANUFACTURIERS DE
C-H-A-U-X
HULL, Qué.

Cette chaux, au dire des entrepre-
neurs, est la meilleure qui soit fabri-
quée au Canada.
Les ordres par la malle et par télé-
phone sont exécutés promptement.
J. N. Fortin J. E. Gravelle

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

A partir de lundi, le 29 mai, 1895, les trains
circuleront comme suit :

No 1 Ex.—Dp Ottawa 5.30 p. m. Ar Wright 8.05 p. m.
No 3 Mi.—Dp Ottawa 8.05 a. m. Ar Wright 11.30 a. m.
No 2 Ex.—Dp Wright 6.30 a. m. Ar Ottawa 9.50 a. m.
No 4 Mi.—Dp Ottawa 4.15 p. m. Ar Ottawa 7.10 p. m.
No 5 Ex.—Dp Ottawa 2.00 p. m. Ar Wright 4.30 p. m.
No 6 Ex.—Dp Wright 3.20 p. m. Ar Ottawa 8.00 p. m.

Nos 1 et 2, tous les jours excepté le dimanche.
Nos 3 et 4, tous les jours excepté le samedi et le
dimanche.
Nos 5 et 6 samedi seulement.

our train de fret billetterie de saison ou d'excursions
e... s'adresser à
P. W. RESSEMAN,
Surintendant général

CHEMIN DE FER 'Ottawa, Arnprior & Parry Sound'

Bulletin du Départ et de l'Arrivée des trains, tous les
jours, excepté le dimanche, à partir du
15 septembre 1895.

Allant vers l'Est Allant vers l'Ouest

Not	MISE	Not	MISE
P.M.	A.M.	A.M.	P.M.
4.10	7.00 Lv.	Arnprior	Ar. 11.20 6.15
4.35	7.10	Galesburg	11.55 6.05
5.00	7.20	Kimburn	10.30 5.55
5.50	7.35	Carp	9.55 5.40
6.45	8.15 Ar	Ottawa	9.00 5.00
1.35	11.55	Montréal	— 9.00

Raccordement onctuel à Ottawa avec tous les
trains du "Canada Atlantique." Service de chars
Salons entre Ottawa et Montréal. Service de chars
Porteurs, tous les jours, jusqu'à New-York, Boston,
etc.

L'arrivée et le départ de tous les trains sont à la
station du "C. & G." à la Atlantique, rue Elgin.
C. J. CHAMBERLAND, C. J. SMITH,
Gérant-général Agent gén. des pass.

TAPIS : TAPIS !
Voici à l'honneur de relever et renouveler les tapis,
depuis un grand nombre d'années je m'occupe de ce
genre d'affaires et j'ai en ma possession, sous les
trains requis pour relever, renouveler et changer
les tapis et je peux remplir vos ordres, sous le plus
court délai. Je fais une spécialité de couvrir les tapis
craquelés et de les poser; de tailler les pelures et les
ajuster; de faire des abat-jour et de les poser. Satis-
faction garantie dans tous les cas. Les ordres laissés
au magasin de R. M. McMoran, Ecr. 510 rue Sussex,
recevront la plus prompte attention. Laissez vos
ordres chez

T. VEZINA,
196 RUE DE L'ÉGLISE, OTTAWA.

RICHELIEU HOTEL
M. J. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel Richelieu,
Montréal, remercie le public voyageur de
patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère
qu'il continuera de l'encourager comme par le passé.
Son hôtel avec toutes ses améliorations modernes
peut accommoder 250 personnes à des prix très
modérés.
Les entrées de l'hôtel Richelieu sont seulement
sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place
Jacques-Cartier ne communique plus avec l'hôtel
Richelieu depuis 4 ans.

RAPPELEZ-VOUS CECL.
WILLIAM HOWE
Manufacture les Blancs de plomb les
plus purs en Canada; demandez le
"James Brand," aussi peintures à
plancher et peintures préparées, toutes
nuances de couleurs supérieures pour
carrosses, incomparables en qualité.
Une machine expressément fabriquée
et importée récemment, afin de nous
permettre de faire face aux demandes
toujours croissantes de notre commerce.
Essayez un échantillon avant d'a-
cheter ailleurs

TAPISSERIES
Rue Rideau, Ottawa.

AVIS
Le Dr S. P. Cooke, ci-devant de
Hull, désire faire connaître à ses nom-
breux clients de Hull et d'Ottawa, que
son bureau professionnel sera à l'avenir
au No. 108, rue Kent, coin de la rue
Queen. Ouvert le jour et la nuit.
E. P. COOKE, M. D.
Téléphone 1081

BUREAU DE POSTE DE HULL.

Arrivée et Départ des Malles.

ARRIVER	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
Ottawa	7 15	10 50		
C. P. R.			1 00	
Ottawa			2 00	5 30
Ottawa			4 55	7 20

DEPART	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
Pour Montréal et tous les points de l'Est par le C.P.R.	8 20			
Pour Ottawa	1 00	12 20	3 30	
Pour Aylmer		6 45	5 30	

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être
mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des malles
précédentes

Heures du Bureau, de 8 a.m. à 8 p.m.
Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne de
9 a.m. à 4 p.m.
J. H. KERR,
Maître de Poste

BUREAU DE POSTE D'AYLMER

Arrivée et Départ des Malles.

ARRIVER	A.M.	P.M.
D'Ottawa et Hull tous les jours, dimanches exceptés	10 0	5 00
De Heyworth, Eardley, Omslow, Bristol, Portage du Fort, tous les jours, dimanches exceptés	10 30	

Pour Ottawa et Hull, tous les jours
et dimanches exceptés.

Pour Heyworth, Eardley, Omslow,
Bristol et Portage du Fort, tous les
jours, dimanches exceptés.

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être
mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des malles
précédentes

Heures du Bureau, de 8 a.m. à 9 p.m.
Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne de
9 a.m. à 4 p.m.
J. R. WOOD,
Maître de Poste

R. A. Helmer,
PHARMACIEN
Il n'y a rien de plus présentable
qu'une magnifique bouteille de
PARFUMS
Je viens de recevoir une qualité
supérieure de parfums accompagnés
d'un lot choisi d'articles de toilettes
pour dames et messieurs.
R. A. HELMER
Pharmacien.

DOUGLASS et FRERES
Couvreurs en Ardoises, Tuiles, Méteaux
Manufacturiers d'ouvrage en ter et
en cuivre. Corniches galvanisées, garde
soleil. Couvre fenêtres et autres. Tra-
vaux en métal pour bâtisses. Corni-
che en métal, embossées, estimées.
Fournaises à air chaud. Fournis
UNE VISITE EST SOLICITÉE
113 RUE BANK, OTTAWA, Ont.

Nouvelle -:- Boulangerie
M. R. G. Nesbitt, ci-devant associé
de Evans et Nesbitt, boulangers de la
rue Brewery, désire annoncer au public
de Hull, qu'il vient d'ouvrir une bouti-
que de boulanger avec un système tout
nouveau. Le pain sera toujours de pre-
mière qualité, servi à domicile tous les
jours. Le patronage du public respec-
tueusement sollicité.

R. G. NESBITT
N. B.—La société existante sous le
nom de Evans et Nesbitt est dissoute
de consentement mutuel.

Il y en a D'autres

Certainement ! Mais ils passent en
second lieu, montrant l'excellence des

ALLUMETTES DE E. B. EDDY.

La qualité supérieure des allumettes
de E. B. EDDY fait appel à tous ceux
qui désirent avoir le meilleur article à
à un prix raisonnable.

PHILION et Cie.

Manufacturiers de
Portes, Chassis, Fenêtres, Jalou-
sies et Moulures

Coupons en bois et en métal, de toutes descrip-
tions.
— COIN DES RUES —
BAY ET FLORENCE, OTTAWA
et Rue Principale, près de l'église
Anglaise, Hull, Qué.

ALP. COUTURE

HORLOGER et BIJOUTIER
92 Rue Principale, Hull.

BIJOUTERIES et ARGENTERIES DE 1^{re} CLASSE
Montres en Or et en Argent, Jones de mariage sans
soudure, une spécialité. Cadreaux de Noces et d'Anniver-
saires de toutes sortes. Une visite est sollicitée.
prix modérés.

Mesdames et Messieurs,
L'endroit où vous pouvez
acheter à me eure marché vos

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX est chez
A. PETIT,
No. 102 RUE MAIN, HULL, Qué.

Fabrication et réparages exécutés à bas prix
Réparages des montres de prix, une spécialité.

A. PETIT, Horloger, 102 rue Main.

CHAPEAUX de toute espèce

— CHEZ —
COTE & CIE.,
114 rue Rideau.

JOSEPH COTE
Agent d'assurance contre le feu
Compagnie de 1^{re} classe
Office 114 Rue Rideau, Ottawa

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd

GALT, ONT.
MANUFACTURIERS D COPPRES-PORTS.

A l'épreuve du FEU et des
VOLEURS

Aussi les "Engins Wheelock", les
Scies à l'usage des Moulins et de
tous les travaux en bois.

Machines, Chaudières pour Scieries.
Poules et toutes sortes de machine-
ries pour scieries.
F. W. BINDON,
Agent général.
131 Avenue Stanley, Ottawa.

**Réouverture de la vente du vin
Canadien à Hull**

La ville de Hull a la bonne for-
tune de posséder dans son sein un
ancien vigneron et fabricant de vin de
France. M. Frs. Gavard est son nom
et ce monieur nous est arrivé à Hull
après vingt-cinq années d'expérience
dans l'industrie vinicole en France.

Il a fabriqué ici, durant la dernière
saison, une grande quantité de vin
sans alcool et sans eau. Son produit
est par conséquent celui de jus pur de
raisin, et offre beaucoup de ressem-
blance avec les crus les plus riches de
France.

C'est un vin à essayer surtout pour
les estomacs affaiblis.
Il est, du reste, d'un goût sans égal.
A vendre au No 36, rue Queen,
Hull, comme suit :—1^{re} qualité, \$1.00
gal., 2^e qualité, 60 c. le gallon.
FRS. GAVARD

Institutrice demandée
ON DEMANDE une institutrice
portant un diplôme Élémentaire
pour enseigner le français et l'anglais à
Wolfe Lake. En faisant application on
devra faire connaître le salaire exigé.
S'adresser à
G. LEPAUS
Sec-Tres.
Wolf Lake P. O. Co. Pontiac Que.

ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO.

Of Ottawa (Limited.)
46 QUEEN STREET.
OTTAWA.



LA NOUVELLE
FILIERE PERFECTIONNEE



GUIDE DU BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

JUIN 1895.
Départ et Arrivée des Malles.

DEPART			ARRIVEE		
A. M.	P. M.	P. M.	A. M.	A. M.	P. M.
10 00		9 30	MALLE		
10 00		5 00	Ouest—Toronto, Hamilton, London, Peterboro, Smith's Falls, Perth, Kingston	8 00	6 15
10 00		12 45	Brockville, Nananque, Belleville, etc.	10 45	6 15
			Manitoba, Territoires du N.O., Colombie		5 30
10 00	9 30	9 30	Sharbot Lake, Norwood, Kingston, Hamilton	8 00	6 15
10 00	5 00	9 30	Est—Montréal, etc.	10 45	6 15
3 30	2 30	5 00	Cornwall, Morrisburg, Lancaeter, etc.	10 45	6 15
10 00	9 30	9 30	Québec	8 00	2 00
3 30	3 30	5 00	Prescott	10 30	4 15
3 30	3 30	5 00	Kemptville	10 30	4 15
10 00	12 15	9 30	Chemung, de fer St. L. & O.—Manotick, North Gow Kars, Kenmore, Osgoode Station, Oxford Station, Ch. de fer C. du P. Ouest—Sainte Marie, Bruce Mines Thessalon, Algona, Midway	10 30	4 15
12 15	12 15		Mattawa, North Bay, Pembroke	10 45	5 30
12 15	12 45	4 00	Sudbury	8 00	5 30
12 15	12 45	4 00	Ampprior, Renfrew, Almonte	11 45	5 30
10 00	12 15	9 30	Britannia Bay	10 45	5 30
10 00	12 45	5 00	Carleton Place	11 45	6 15
10 00	4 00	9 30	Stittville et Carp		
7 30			Ch. de fer C. du P. Est—Thurso, Clarence, Greenville, L'Orignal, Pointe-Gatineau, Cumberland etc.	2 00	
7 30	3 30		Ducklington	8 00	2 00
7 00	3 15		de fer C. A.—Alexandrie, Glen Robertson, Granby	8 00	2 00
7 00	3 15		Maxville	8 00	2 00
7 00	3 15		Hawkesbury, Vanclerk Hill	8 00	2 00
7 00	3 15		Eastman's Springs	8 00	2 00
7 00	3 15		Ch. de fer O. & P.—Carp, Kimburn, Arnprior, Renfrew, Douglas, Eganville	11 15	
			de fer P. & J.—Quyon, Eardley, Bryson, Bristol, Shawville, Heyworth, Fort-Coulonge, Duchesne Mills, Aylmer	11 45	
8 30	4 00		Ch. de fer G. V. Ironsides, St. Désert, Maniwaki, Kazabazua Ch. de fer O. & P.—Carp, Kimburn, Arnprior, Renfrew, Par Voiture—Bell's Corners, Richmont, Shead's Mills, Hintonburgh, Followfield, Musgrove, etc.	10 00	6 00
7 00	2 00	4 00	Hull	10 45	2 00
7 30	1 00	7 00	Harbord	10 30	4 15
10 00	4 00	7 00	Ramsay's Cross, Hawthorne, Lundis, mercredi & vend redis Billing's Bridge, Gloucester, Metcalfe, etc.	12 15	
9 30	1 30		Cummings' Bridge, Orleans, R. Hillard	11 15	
10 00	12 30		Merivale, St. V. View, Jockville, les mardis, jeudis, samedis Cyrenville, Brindley	10 00	12 15
			PROVINCES MARITIMES		
3 30	5 00		N. Ecosse, Ile du P. E., N. Brunswick excepté S. Ouest.	2 00	
3 15			Matière non-enregistrée	2 00	
5 0			Matière enregistrée, samedis	2 00	
5 0			Sud-Ouest—N. B., matière enregistrée, excepté samedis mat. non-enregistrée excepté samedis samedis	2 00	
5 00			MALLE DES ETATS-UNIS	2 00	
12 15	5 15		Ogdensburg, Potsdam, Watertown, etc.	10 45	4 15
			New York, Philadelphie et les Etats Atlantiques au sud de New York	10 45	4 15
7 00	1 45		New York, Male, enregistrées, samedis	11 15	4 15
			Rouses Point, Albany, Etat du Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, Maine, New Hampshire, Ver- mont et les parties Est et Ouest de l'Etat de N. Y. k (Etat de l'Ouest des Etats de l'Union ne (via Buffalo et Detroit).	10 45	4 15
10 00	5 00	9 30	MALLE BRITANNIQUE	8 00	
			Lundi, 3, 10, 17, 24		
			Mardi, 4, 11, 18, 25 (Supplémentaire)		
			Mercredi, 5, 12, 19, 26		
			Jeudi, 6, 13, 20, 27		
			Vendredi, 7, 2 (Supplémentaire)		
			Samedi, 1, 8, 15, 22, 29		
			*Paquets postaux envoyés par les malles		

Les lettres destinées à l'enregistre-
ment doivent être mises à la Poste 15
minutes avant la clôture des malles
auxquelles elles doivent partir

Heures du Bureau, 8 hrs. A.M. à 8 P.M.
Mandats sur la Poste et la Banque
d'Épargne, 9 hrs. A.M. à 4 hrs. P.M.
J. A. GOUIN, Maître de Poste

1895 1895

Exposition - Provinciale
MONTREAL

12 AU 21 SEPTEMBRE, 1895.

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE
PRIX GÉNÉREUX

EXPOSITION DE CHIENS
Étalage d'Horticulture
LE TOUT SERA SUPERBE

Toute demande d'espace doit
être faite de suite.

Par ordre,
ERNEST GAGNON,
Secrétaire.

S. C. STEVENSON,
Gérant et Secrétaire.